

Image not found or type unknown



SOMMAIRE : [Quoi de neuf / Actus régionales / Appel à projet / Veille législative / Actus sociales / Agenda](#)

Flash n°12 du 05 avril
2023

QUOI DE NEUF

Save the date - Bilan d'étape du schéma régional Protection juridique des majeurs

Publié le 04 Avril 2023

La DREETS et le CREAI Hauts-de-France vous invitent au bilan d'étape du Schéma régional Protection juridique des majeurs 2021-2025 le jeudi 11 mai 2023.

Un temps fort "La personne protégée, sa famille et son entourage, au cœur de la mesure" est programmé de 14h à 17h à l'Université Catholique de Lille.

Inscrivez-vous dès aujourd'hui [en ligne](#)

Vidéos - J'ai des droits ! En santé !

Publié le 30 Mars 2023

En 2021-2022, un groupe de personnes sous mesure de protection (tutelle, curatelle...), adhérents du Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM) Les chitits bonheurs, s'est exprimé sur leurs principales difficultés dans le plein exercice de leurs droits en santé :

- Incompréhension des termes médicaux employés par les professionnels de santé
- Non accès à leurs comptes rendus médicaux (uniquement envoyés au mandataire)
- Discriminations dans l'accès aux soins en raison de leur mesure de protection, par exemple concernant les soins dentaires.
- ...

Si des supports existent pour connaître les droits en santé, ils ne sont pas spécifiques aux questions que l'on peut se poser et difficultés que l'on peut rencontrer quand on est sous mesure de protection (tutelle, curatelle...). Les personnes concernées veulent être actrices et développer ensemble des outils pour mieux connaître leurs droits, mais aussi pour se sentir capables de les faire valoir.

Le GEM Les ch'tits bonheurs, France Assos Santé Hauts-de-France et le CREAI Hauts-de-France ont donc conçu ensemble des mini-vidéos : chaque vidéo de 2 minutes aborde un droit avec une illustration concrète (témoignage d'usagers du GEM Les ch'tits bonheurs) et une explication claire et simple.

Découvrez nos 6 vidéos réalisées par et pour les personnes concernées !

- [J'ai le droit d'être informé sur mon état de santé](#)
- [J'ai le droit de choisir mes soins](#)
- [J'ai le droit de consulter mon dossier médical](#)
- [J'ai le droit de recevoir mes courriers médicaux](#)
- [J'ai le droit d'avoir une Personne de confiance](#)
- [J'ai le droit d'accéder aux soins sans discrimination](#)

Et téléchargez [la notice](#) pour en savoir plus sur ce projet.

ACTUS REGIONALES

Comités départementaux de la protection de l'enfance

Publié le 04 Avril 2023

Le premier comité départemental de la protection de l'enfance (CDPE) a été installé le 2 février par la secrétaire d'État Charlotte Caubel dans le Pas-de-Calais. [Le décret du 28 mars](#) précise les départements volontaires pour l'expérimentation dont le Nord et la Somme.

Le comité départemental de la protection de l'enfance (CDPE) est une instance limitée à cinq ans dont l'objectif est de réunir au moins une fois par an les différentes parties prenantes de la protection de l'enfance : justice, Education nationale et associations.

[Pour en savoir plus](#)

Le logement social en Hauts-de-France au 1er janvier 2022

Publié le 04 Avril 2023

Au 1er janvier 2022, la région des Hauts-de-France comptait 591 907 logements sociaux.

L'Union régionale pour l'habitat et la DREAL ont réalisé une synthèse régionale sur le logement social au 1er janvier 2022 à partir des données du Répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux (RPLS).

En résumé :

L'ancienneté moyenne du parc de logements sociaux de la région Hauts-de-France est de 44 ans, contre 40,5 ans en France métropolitaine

La région Hauts-de-France affiche un taux de 2% de logements vacants, soit une proportion plus faible qu'à l'échelle nationale (2,7%)

La mobilité des locataires est légèrement inférieure à la moyenne nationale, avec 8,5% de logements ayant changé de locataire en 2021, contre 8,6% au niveau national.

En 2021, 5 967 logements sociaux ont été mis en service dans la région Hauts-de-France

[Synthèse](#)

Source : [Union régionale pour l'habitat en Hauts-de-France](#), 07 mars 2023

APPEL À PROJET

Interventions non médicamenteuses et maladie d'Alzheimer

Publié le 04 Avril 2023

Les interventions non médicamenteuses sont des outils clés pour améliorer l'accompagnement des personnes vivant avec la maladie d'Alzheimer ou une maladie apparentée. Leurs objectifs sont de

maintenir et/ou améliorer le fonctionnement cognitif, psychologique, social et physique et plus globalement la qualité de vie des personnes malades.

Pour être mieux connues, reconnues et déployées plus largement, il est essentiel d'en évaluer les effets et leur mise en œuvre de manière scientifique en suivant les critères de la médecine fondée sur les preuves.

Partant de ces constats, et parce qu'elle fait des INM une priorité d'action, la Fondation souhaite par cet appel à projets soutenir toute étude interventionnelle dont les objectifs sont d'aider au passage d'une intervention prometteuse à une intervention probante.

Modalités de participation

Être une structure française Mettre en œuvre une ou plusieurs INM à domaine unique ou multi domaine pour les personnes vivant avec la maladie d'Alzheimer ou une maladie apparentée ; Mener une étude interventionnelle portée conjointement par toute structure accueillant et/ou accompagnant des personnes malades et une équipe de recherche qualifiée interne ou externe.

[Pour en savoir plus](#)

Démocratie en santé

Publié le 04 Avril 2023

L'ARS Hauts-de-France a convenu d'organiser en 2023, en concordance avec la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA) pour la septième année consécutive, un appel à initiatives.

Objectif : soutenir toute action permettant l'expression des attentes et des besoins en santé d'une population, en particulier des usagers sur un territoire de projet.

Il s'agira de développer sur un territoire de projet (projet territorial) ou plusieurs territoires (projet régional ou supra territorial) des Hauts-de-France, toute action permettant l'expression des attentes et besoins en santé d'une population, en particulier des usagers. Un territoire de projet se définit en fonction du projet qui s'y inscrit, c'est un territoire d'initiatives d'acteurs de santé. Il peut donc s'agir d'un territoire géographique : un quartier, une commune, une intercommunalité, ... ou d'un territoire d'une communauté comme l'ensemble des résidents d'un établissement médico-social, des usagers ciblés par un dispositif de coordination de soins, des habitants d'un territoire où se décline un contrat local de santé (CLS), des patients d'un service hospitalier, des élèves d'un établissement scolaire, des aidants et proches accompagnés par une structure,

Afin de mettre à la disposition des usagers les moyens de débattre, d'exprimer leur avis et de peser dans les décisions qui les concernent avec les autres acteurs de santé, les moyens sont divers et la structure du processus démocratique reste libre (écrite, orale, numérique, ...) dans la mesure où ils

garantissent la participation et la compréhension de tous. L'innovation et l'accessibilité (logique de conception universelle) seront à privilégier (à titre d'exemple : traduction en langue étrangère, plateforme participative, formations, ...).

Une attention particulière sera portée sur les projets concernant les populations les moins autonomes et/ou les plus démunies, la typologie de ces dernières étant notamment définie dans le Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins (PRAPS).

La candidature, sous la forme d'une lettre d'intention (cf. modèle en annexe) est à envoyer à :

ars-hdf-democratiesanitaire@ars.sante.fr en précisant en objet « AAI DS 2023 + nom de la structure »

[Pour en savoir plus](#)

France 2030 - Tiers-Lieux d'Expérimentation

Publié le 04 Avril 2023

Cet appel à projets s'inscrit dans une perspective pluri annuelle 2022-2026. L'ensemble du programme est doté de 63 M€, répartis sur les 4 années couvertes par l'appel à projets (2023-2026). Il vise à financer des Tiers-Lieux d'Expérimentation pour des nouvelles solutions numériques favorisant la médecine 5P (préventive, prédictive, participative, personnalisée, pertinente). Cette action vient répondre au manque de terrains d'expérimentation, une limite identifiée au développement de la filière numérique en santé. 30 Tiers-Lieux d'Expérimentation seront ainsi sélectionnés entre 2022 et 2024, selon 3 vagues successives d'appels à projets qui seront opérées par la Banque des Territoires pour le compte de l'Etat.

Ces Tiers-Lieux d'Expérimentation seront financés pour :

Associer les professionnels et personnes concernées dans la co-conception des solutions ;Tester l'usage de nouveaux services numériques en santé en vie réelle et bénéficier du retour d'expérience des utilisateurs (impact, acceptabilité, ergonomie, etc.) ;Mesurer les bénéfices médico-économiques des solutions testées ;Accompagner le déploiement et l'accès au marché des solutions ayant fait la preuve de leur impact ;Mener des études de besoins des usagers ;Créer un maillage pérenne de structures d'expérimentation dans le secteur de la santé.

Les Tiers-Lieux d'Expérimentation sélectionnés par cet AAP auront accès à deux enveloppes financières :

Une enveloppe dédiée à l'animation du Tiers-Lieu d'Expérimentation ;Une enveloppe spécifique leur permettant de co-financer l'expérimentation de solutions numériques.

100 expérimentations sont visées d'ici 2026.

[Pour en savoir plus](#)

Création d'un Etablissement d'Accueil Médicalisé de 35 places pour personnes de plus de 45 ans dans l'Oise

Publié le 04 Avril 2023

L'Appel à Projet vise à permettre le déploiement d'une offre qualitative à l'attention des personnes présentant des troubles psychiques, et concernées pour certaines d'entre elles par la grande précarité avec ou sans troubles addictifs, par la création de places d'établissement d'accueil médicalisé conformément au Schéma régional de Santé (SRS) 2018-2022, au diagnostic territorial partagé par l'ARS, la Ville de Paris et la MDPH75 de 2021 et à l'état des lieux. Ces derniers mettent en évidence :

l'existence d'un besoin d'offre supplémentaire pour l'accueil de personnes présentant un handicap psychique (26% des parisiens bénéficiant d'orientation et 15% des personnes originaires des Hauts-de-France en EAM sont actuellement accueillies en Belgique). la difficulté pour les professionnels de pouvoir répondre aux besoins d'accompagnement d'adultes en situation de handicap dont l'importance des troubles mettent en échec les offres d'accompagnement existantes ; l'orientation vers des établissements belges étant bien souvent préconisée par défaut ; l'existence de « filières d'adressage » vers la Belgique de certaines personnes présentant un handicap psychique sortant d'établissements de santé mentale.

[Pour en savoir plus](#)

VEILLE LEGISLATIVE

Veille au 04 avril 2023

Publié le 04 Avril 2023

Action sociale

INSTRUCTION INTERMINISTÉRIELLE N° DSS/2B/2023/41 du 24 mars 2023 relative à la revalorisation au 1er avril 2023 des prestations familiales servies en métropole, en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique, à la Réunion, à Saint-Barthélemy, à Saint-Martin et dans le département de Mayotte

[Bulletin officiel Santé - Protection sociale - Solidarité n° 2023/6 du 31 mars 2023](#)

INSTRUCTION INTERMINISTÉRIELLE N° DSS/2A/2C/2023/42 du 28 mars 2023 relative à l'évolution des pensions d'invalidité, de l'allocation supplémentaire d'invalidité, de la majoration pour aide constante d'une tierce personne, des prestations versées au titre de la législation des accidents du travail et des maladies professionnelles et du capital décès au titre de l'année 2023

[Bulletin officiel Santé - Protection sociale - Solidarité n° 2023/6 du 31 mars 2023](#)

Numérique

INSTRUCTION N° DGOS/PF5/DNS/2023/28 du 21 mars 2023 relative à l'actualisation du programme Ségur Usage Numérique en Etablissement de Santé (SUN-ES)

[Bulletin officiel Santé - Protection sociale - Solidarité n° 2023/6 du 31 mars 2023](#)

Protection de l'enfance

Décret n° 2023-207 du 28 mars 2023 fixant la liste des départements participant à l'expérimentation de la mise en place d'un comité départemental pour la protection de l'enfance

[JORF n°0075 du 29 mars 2023](#)

Psychiatrie

Arrêté du 20 mars 2023 modifiant l'arrêté du 26 août 2019 relatif à l'expérimentation « Parcours de soins pour patients bipolaires - Passport BP »

[JORF n°0077 du 31 mars 2023](#)

ACTUS SOCIALES

CREAI ORS Occitanie - L'autodétermination des personnes en situation de handicap

Publié le 04 Avril 2023

Cette revue de la littérature a pour objectif de faire le point sur le sujet et de mettre à disposition des professionnels du secteur des informations récentes. La première partie fournit des éléments de cadrage. Elle propose des définitions, présente les différents concepts associés et modèles théorisés. Elle pose le cadre législatif et présente quelques recommandations en vigueur. La deuxième partie détaille une sélection d'outils favorisant sa mise en œuvre : outils d'évaluation mais aussi projet d'établissement, projet d'accompagnement, projet de vie ou Conseil à la vie sociale (CVS). La troisième partie propose des pistes d'action en présentant quelques initiatives inspirantes d'autodétermination des personnes accompagnées mises en place par les professionnels et les ESSMS.

[Note documentaire](#)

Source : CREAI ORS Occitanie, mars 2023

En 2021, un enfant sur dix ne part pas en vacances pour des raisons financières

Publié le 04 Avril 2023

Résumé de l'auteur :

En 2021, un enfant âgé de 1 à 15 ans sur dix ne part pas en vacances pour des raisons financières.

Plus largement, un enfant sur trois subit au moins une privation parmi une liste de quinze éléments de la vie courante reconnus nécessaires, dont dix propres aux enfants.

10,6 % des enfants subissent au moins trois de ces privations et se trouvent ainsi en situation de « privation matérielle spécifique aux enfants ».

Pourtant, au sein d'un même ménage, les enfants souffrent moins de certaines privations que leurs parents ; ainsi, parmi les ménages dans lesquels les parents ont déclaré ne pas pouvoir partir en vacances au moins une semaine pour des raisons financières, un sur deux seulement déclare que les enfants ne peuvent pas partir en vacances non plus.

Depuis 2009, la proportion d'enfants en situation de privation matérielle spécifique aux enfants a diminué, mais les conditions de vie des enfants restent plus difficiles pour ceux vivant en famille monoparentale (un enfant sur quatre est exposé au risque de privation matérielle spécifique en 2021) ou nombreuse (un sur six).

En 2021, 6,1 % des enfants de moins de 16 ans cumulent risque de pauvreté monétaire et privation matérielle spécifique aux enfants.

Données

Source : Insee, 23 mars 2023

DPJJ - Référentiel d'évaluation de la situation des jeunes suivis dans le champ pénal

Publié le 04 Avril 2023

La direction de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ) a publié un référentiel consacré à l'évaluation des situations des mineurs et jeunes majeurs suivis dans le champ pénal par le secteur public et le secteur associatif habilité. Il s'inscrit dans la continuité et en complément du cadre national de référence pour l'évaluation globale de la situation des enfants en danger ou en risque de danger élaboré par la Haute autorité de santé (HAS).

L'objectif de ce document ressource est de mieux évaluer pour mieux accompagner

Référentiel

Source : CNAPE, 27 mars 2023

CNAPE - Protéger et accompagner les MNA en conflit avec la loi

Publié le 04 Avril 2023

La question de la délinquance des mineurs non accompagnés (MNA) est aujourd'hui une préoccupation majeure pour les responsables politiques.

Les chiffres l'attestent : les MNA constituent entre un cinquième et un quart du public détenu dans les établissements pénitentiaires pour mineurs (EPM).

La CNAPE met ici en évidence le contexte d'émergence de la délinquance des MNA et émet des recommandations relatives à leur prise en charge.

Contribution

Source : CNAPE, 29 mars 2023

Rapport du rapporteur spécial sur les droits des personnes handicapées

Publié le 04 Avril 2023

Le Rapporteur spécial sur les droits des personnes handicapées, Gerard Quinn, présente ici les actions menées en 2022 . Il expose comment adapter les services aux personnes en situation de handicap.

Une étude thématique prouve que les services actuels maintiennent les personnes handicapées dans une situation de dépendance. Cela est contraire à la Convention relative aux droits des personnes handicapées, qui prône la reconnaissance de la qualité de personne, l'autonomie et l'inclusion sociale. Le Rapporteur spécial passe en revue les différents moyens d'action dont les États disposent pour amorcer le virage et contribuer à la transformation des services aux personnes handicapées.

Rapport

Source : Nations Unies, janvier 2023

Le guide de l'accessibilité. Pour les jeunes porteurs de troubles sensoriels.

Publié le 04 Avril 2023

Le projet Erasmus+ Open up a pour objectif de mettre en commun les bonnes pratiques permettant d'évaluer les innovations en matière d'éducation inclusive pour les jeunes européens porteurs de troubles sensoriels.

Le présent [Guide de l'accessibilité](#) entend contribuer à remplir cet objectif. Il s'adresse aux professionnels de l'éducation formelle et non formelle.

Ce guide a été élaboré à partir de la consultation des acteurs de l'éducation inclusive de cinq régions et agglomérations différentes: les Hauts-de-France, l'Andalousie et les îles Baléares (Espagne), Zagreb (Croatie) et Nicosie (Chypre).

3 axes de travail ont été développés :

Rendre compte des bonnes pratiques d'éducation inclusive dans leurs régions respectives; Identifier les besoins dans leurs contextes locaux; Définir un nouveau profil professionnel de «personne ressource(s)

troubles sensoriels» qui permettrait d'améliorer l'accès à l'éducation pour les jeunes porteurs de ces handicaps dans le milieu ordinaire.

Ce guide s'adresse aussi bien à un enseignant travaillant dans un établissement scolaire ordinaire, qu'à un travailleur de jeunesse travaillant dans une organisation accueillant tous les publics.

Ce guide est divisé en deux sections: l'une portant sur les troubles visuels, l'autre sur les troubles auditifs.

Tous les outils, sont disponibles en cinq langues et téléchargeables ici : www.openupproject.eu

Source : Open up project, mars 2023

Des disparités de limitations motrices ou organiques importantes entre les départements

Publié le 04 Avril 2023

Résumé de l'auteur :

Les limitations motrices ou organiques se définissent comme les gênes réduisant les capacités des individus à accomplir certaines fonctions telles la locomotion, la préhension, la souplesse, la digestion, la continence... Le repérage des personnes avec des limitations motrices ou organiques sévères présenté ici est le résultat de l'indicateur Fish (Faisabilité d'identification des personnes en situation de handicap), construit à partir des données du Système national des données de santé (SNDS). Source administrative déjà issue des remboursements de soins par l'Assurance maladie et échappant aux biais déclaratifs des enquêtes, cet indicateur utilise des données accessibles en continu et sur longue période, sur l'ensemble de la population, quels que soient l'âge ou le lieu de vie permettant ainsi d'améliorer la connaissance des populations dans le domaine de l'autonomie. Ces travaux sont aussi les premiers à proposer une comparaison départementale, tous âges et lieux de vie, du risque de handicap à la suite de ce type de limitations. La population ayant des limitations motrices ou organiques identifiée par l'indicateur est légèrement plus large que dans les sources déclaratives (14 % contre 12 %, soit près de 10 millions de personnes). Si globalement la population souffrant de ces limitations est plutôt âgée et féminine, cet indicateur identifie aussi une population non repérée dans les enquêtes assez jeune et plutôt masculine. Cet indicateur met également en lumière des disparités départementales qui s'accroissent avec l'avancée en âge.

[Questions d'économie de la santé n°276, mars 2023](#)

Source : Irdes, mars 2023

Bien vieillir chez soi ? Bilan et perspectives pour les politiques locales de l'habitat

Publié le 04 Avril 2023

Au 1er janvier 2021, plus d'une personne sur cinq en France a 65 ans ou plus. Aujourd'hui, la volonté des personnes âgées est de rester le plus longtemps dans leur logement.

L'ANIL propose une étude qui aborde le parcours résidentiel des séniors. Cette étude fait suite à une première publication réalisée par l'ANIL parue en 2010 sur la convergence des politiques publiques du vieillissement et des politiques locales de l'habitat.

Dix années après cette étude, comment a évolué la situation ? Quels sont les dispositifs mis en œuvre ?

[Etude](#)

Source : ANIL, mars 2023

Vieillir à domicile : disparités territoriales, enjeux et perspectives.

Publié le 04 Avril 2023

Les politiques publiques de l'autonomie privilégient de plus en plus le maintien à domicile pour les personnes âgées. Le pôle santé et autonomie de l'Institut des politiques publiques (IPP) a lancé en 2019 un projet de recherche sur les personnes âgées en perte d'autonomie, dans trois dimensions : les trajectoires individuelles (dimension longitudinale), l'aide de l'entourage (dimension familiale), et les disparités territoriales (dimension spatiale). Ce rapport en présente les résultats et s'interroge sur le virage domiciliaire.

[Rapport IPP n°41](#)

Source : Institut des politiques publiques, 16 mars 2023

CCNE - Consentement et respect de la personne dans la pratique des examens gynécologiques ou touchant à l'intimité

Publié le 04 Avril 2023

Le Comité consultatif national d'éthique a rendu un avis fin mars, sur le consentement et le respect de la personne lors des examens gynécologiques et touchant à l'intimité.

Cet avis a été rédigé à la demande de la Première ministre en juillet 2022 à la suite de dépôts de plainte pour viol.

Le CCNE émet plusieurs recommandations s'articulant autour du respect de et de la considération.

Avis 142

Source : CCNE, mars 2023

AGENDA

Défi climatique et travail social

Le 06 avril 2023

Echelle : En région

L'Institut Régional du Travail Social Hauts-de-France, en association avec les APEI de Dunkerque, du Boulonnais, du Calaisis, de Roubaix-Tourcoing, le CERDD, le GAPAS, l'AFEJI, APF France Handicap, La Sauvegarde du Nord, l'URIOPSS, NEXEM et le CREAMI organise une journée de mobilisation sur le thème « Défi climatique et Travail social » autour de celles et ceux qui sont précurseurs en matière de pratiques innovantes visant à la réduction de l'empreinte carbone de leur établissement et de ses parties prenantes.

Rendez-vous le 6 Avril 2023 dans les locaux de l'IRTS site métropole lilloise à Loos. Ce temps fort prendra la forme d'une journée autour de conférences et d'ateliers lors desquels les thématiques suivantes seront travaillées :

Les Biais cognitifs : les neurosciences au secours de notre inaction ! La Sobriété, un concept qui s'impose inexorablement ! Objectif 2050 : neutralité carbone ; un nouveau récit est possible !
Si vous souhaitez en apprendre davantage sur le sujet et agir au quotidien, retrouvez le programme de la journée et inscrivez-vous vite :

<https://irtshdf.fr/defi-climatique-et-travail-social-2eme-edition-2/>

Pour toute information : dbos@irtshdf.fr

Pour le collectif « Défi climatique et Travail social » : contact@irtshdf.fr

EPNAK - Dispositif de Formation Accompagnée (DFA)

Le 13 avril 2023

Echelle : En région

Le DFA de quoi s'agit-il ?

Le DFA est un dispositif inclusif de l'EPNAK Hauts-de-France déployé sur les départements du Nord, du Pas-de-Calais, de l'Aisne, de la Somme et de l'Oise.

Il apporte un appui médico-psycho-social aux personnes en situation de handicap, ayant un projet d'entrée dans un centre de formation ou un projet de formation déjà engagé avec un besoin d'accompagnement.

FLYER

Voici des liens inscription :

Journée dédiée aux droits des usagers

Le 13 avril 2023

Echelle : En région

La 7ème journée régionale des droits des usagers de la santé aura lieu le Jeudi 13 Avril 2023 à Amiens sur la prévention en santé. [Plus de détails.](#)

Contact : ars-hdf-democratiesanitaire@ars.sante.fr Tél.: 03.22.96.17.67.

Unapei : Une société solidaire et inclusive autrement

Le 24 mai 2023

Echelle : National

Pour ce congrès national, les 330 associations du réseau Unapei se réuniront à la Cité des Congrès de Nantes les 24, 25 et 26 mai. Trois journées de rencontres et d'échanges organisés sur le thème « Une société solidaire et inclusive autrement ».

Mercredi 24 mai : « circuits découvertes » proposés par les associations des territoires proches de Nantes (Adapei Loire-Atlantique, Unapei Bretagne, Unapei 17, Adapei 79, Adapei 49, Adapei-Aria Vendée, Adapei Ouest 44) avec la présentation d'initiatives et des visites touristiques. Jeudi 25 mai : Journée d'échange et de prospective. Cette journée est ouverte à tous, autour de conférences

thématiques. Vendredi 26 mai : assemblée générale de l'Unapei avec la présentation de ses orientations stratégiques 2023-2030.

Ces journées seront l'occasion pour les membres du réseau Unapei de présenter leurs actions, proposer des pistes de réflexion et des solutions pour une société véritablement solidaire et inclusive, dans un contexte de crise du secteur médico-social, mais aussi de partager leurs nouvelles orientations stratégiques communes !

La journée du jeudi est consacrée aux réflexions et approches prospectives pour une société du prendre soin autrement inclusive qui réponde aux attentes des personnes accompagnées, des parents et des professionnels. Cette journée est ouverte à tout public, y compris hors réseau Unapei.

Cité des Congrès Nantes 5 rue de Valmy

CONTACT01 44 85 50 50 public@unapei.org

[En savoir plus](#)

OFFRES D'EMPLOI

Chaque semaine, vous pouvez consulter les offres d'emploi en cliquant sur le lien présent dans le mail du Flash Infos.

Chaque semaine, l'intégralité des offres d'emploi est disponible sur [l'Espace Flash en cours](#), en cliquant sur « les dernières offres » (avec vos identifiants).

Tarifs Offres d'emploi :

Etablissements contribuant au CREAI : gratuit

Etablissements ou structures non contribuant : Première parution 120 €, parution supplémentaire 15 €

Tarifs Abonnement annuel au Flash Info :

Etablissements contribuant au CREAI : gratuit

Etablissements ou structures non contribuant : 145 €

Particulier : 59 €

Les adresses et informations recueillies font l'objet d'un archivage informatique pour une utilisation exclusive par le CREA I Hauts-de-France et ne sont pas cédées à des tiers. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (art. 34 de la loi "Informatiques et Libertés" du 6 janvier 1978). Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez contacter le CREA I à l'adresse ci-dessous.

Flash Hebdomadaire édité et imprimé par le CREA I / 54 Bd Montebello / BP 92009 / 59011 Lille Cedex

Tél : 03.20.17.03.03. / Fax : 03.20.17.03.17. / ISSN 0753-6906

Responsable de la publication : Frédéric Ghyselen

Sélection des informations : Laurence Allaey

Offres d'emploi : Marie Declercq

Adresse du site : <http://www.creaihd.fr/>

CREAI du Hauts-de-France

Siège social : 54, Bd Montebello - BP 92009 - 59011 Lille Cedex

Tél. 03 20 17 03 03 - Fax. 03 20 17 03 17